

# XYLOPHENE EX 2002 ESE

## TRAITEMENT PREVENTIF

Micro émulsion, insecticide, anti-termite, fongicide et anti-bleu

Charpentes et bois de gros oeuvre

Certification CTB-P+ N° 08-1151-08.



### DEFINITION

XYLOPHENE EX 2002 ESE est un concentré hydrodispersable, insecticide, anti-termites et fongicide, destiné au traitement préventif par trempage et par aspersion des charpentes et bois de gros oeuvre. Ce produit est un concentré liquide qui se mélange à l'eau.

### DESTINATION

Tous bois neufs de construction de type charpente (bois sous abri sans risque de réhumidification) ou ossatures bois (hors lisses basses ou parties en contact avec le sol).

Le traitement préventif est nécessaire pour toutes régions (termitées ou non) et pour toutes les essences sensibles aux insectes.

### PROPRIETES

Ce concentré émulsionnable respecte l'environnement grâce au remplacement du solvant de dilution par de l'eau. Stabilité, facilité d'application et tenue dans le temps garantie par une formulation à base de résine.

Compatible avec les produits d'impression et de finition de types lasures (HELIOTAN et GORI) vernis ou peintures après séchage total du produit. L'humidité des bois sera < 25%.

### EFFICACITE - SANTE - ENVIRONNEMENT

XYLOPHENE EX 2002 ESE vous assure efficacité, tenue dans le temps et respect des normes les plus strictes en matière de santé et d'environnement.

#### **EFFICACITE**

Ce produit est efficace contre les insectes de bois secs à larves xylophages (Capricornes, Lyctus, Vrillettes) ainsi que contre les Termites et les champignons de pourriture.

XYLOPHENE EX 2002 ESE a passé avec succès les contrôles d'efficacité selon les normes suivantes :

#### **Insecticide préventif** :

EN 46 : efficacité préventive contre les Capricornes des maisons et autres insectes à larves xylophages.

#### **Anti-termites** :

EN 118 : efficacité contre les Termites.

#### **Fongicide préventif** :

EN 113 : efficacité préventive contre tous les champignons de pourriture cubique.

#### **Durabilité du produit appliqué** :

Les contrôles d'efficacité insecticide et fongicide préventifs ont été effectués après les épreuves de vieillissement accéléré :

EN 73 : épreuve d'évaporation.

EN 84 : épreuve de délavage.

**Classe d'utilisation : 1 - 2 - 3a (pour les résineux de faible section ≤ à 27 mm).**

#### **SANTE / ENVIRONNEMENT**

XYLOPHENE EX 2002 ESE est conforme aux exigences en matière de santé et d'environnement des nouvelles certifications en vigueur.

### CARACTERISTIQUES

#### **CONCENTRE** :

**Aspect** : Liquide, non gras.

**Teinte** : Jaune ambré, translucide.

**Densité à 20°C** : 1,03.

**Viscosité à 20°C** : 242 CPO.

**Point d'éclair** : > 61°C (NFM 07 019).

**Fongicides** : Propiconazole - Tébuconazole - IPBC.

**Insecticide** : Cyperméthrine.

**Valeur COV** : Non concerné.

**pH** : 7 à 8.

# XYLOPHENE EX 2002 ESE

## CARACTERISTIQUES SUITE

**Indice de réfraction** : Voir courbes et abaques en cours.

**Stockage** : Maintenir le local hors gel.

Le concentré gèle à partir de - 10°C et est réversible sans aucune altération de ses qualités.

**Conservation** : 3 ans en emballage fermé d'origine à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

**Conditionnement** : 200L - 1000Litres - Vrac.

**EMULSION** :

Non inflammable.

**Point d'éclair** : > 100°C.

**Densité** : 1.

**Indice de réfraction en degré Brix** : Voir courbes et abaques en cours.

**Dilution** : Dans l'eau (voir concentration d'emploi).

**pH** : 7 à 8.

**Stockage** : L'émulsion gèle à partir de 0°C. L'émulsion revient à son état initial après dégel sans aucune altération de ses qualités. Si l'émulsion a été stockée un certain temps, il est fortement recommandé d'agiter avant l'emploi.

Ne pas traiter les bois à une température inférieure à 5°C.

## MISE EN OEUVRE

**Classe d'utilisation suivant procédé d'application.**

CLASSE D'UTILISATION	1	2	3a (Résineux)
Aspersion	•	•	•
Trempage court (1 à 3 min)	•	•	• <sup>(1)</sup>
Double vide	•	•	

<sup>(1)</sup> Le procédé de trempage court peut satisfaire les exigences de bois traités de la classe 3 pour les pièces de bois de faible épaisseur : ≤ 27 mm.

**Préparation de l'émulsion** :

L'eau de dilution utilisée ne doit pas présenter une dureté supérieure à 36°F. Veuillez consulter notre service technique.

La mise au titre est réalisée par ajout d'eau après contrôle à l'aide du réfractomètre.

**Concentration d'emploi** :

10% soit un volume de produit concentré dans 9 volumes d'eau. Voir courbe de contrôle.

**Contrôle de la concentration** :

Toute STATION DE PRESERVATION SPECIALISEE XYLOPHENE est suivie par nos techniciens qui contrôlent régulièrement la concentration des bains. Ces analyses font l'objet d'une attestation remise et conservée par la station, lui garantissant une concentration suffisante de l'émulsion.

Il est à rappeler que les mesures au réfractomètre ou densimètre ne sont qu'indicatives du fait des variations de la qualité de l'eau de dilution et de l'apport de corps étrangers.

**Conditions d'application** :

Toutes humidités des bois.

Température : 10°C.

Eviter toute application sur bois gelé ou givré.

## PROCEDES D'APPLICATION

**Trempage court** : 1 à 3 minutes suivant la section du bois : imprégnation périphérique des bois par simple capillarité.

**Double vide** : Nous consulter.

Nettoyage des outils et du matériel (produit frais) : Eau.

Bien homogénéiser le produit avant son utilisation.

**Précautions d'emploi** :

Pour bénéficier de toutes les qualités du XYLOPHENE EX 2002 ESE les sciages doivent :

- Etre tirés de grumes saines.
- Etre traités dès la tombée de scie.

**Fixation** : Délai de fixation : 4 heures min sous abri. Bois hors contact avec le sol.

Dans le cas de bois de forte humidité, ce délai peut atteindre 24 heures.

**Stockage des bois traités** :

- stocker les bois traités, hors intempéries, jusqu'à ce qu'ils atteignent leur humidité de service.
- stocker sous abri, hors humidité et hors contact avec le sol.

# XYLOPHENE EX 2002 ESE

## RENDEMENT

Variable selon l'imprégnabilité du bois, l'état de surface, les sections et le procédé d'application.  
A titre indicatif : 15 à 20 litres au m<sup>3</sup> environ pour des bois de charpente traditionnelle.

## EGOUTTAGE ET SECHAGE

### Egouttage :

L'opération d'égouttage doit avoir lieu impérativement au-dessus du bac de trempage.

Afin de favoriser au mieux l'égouttage, les piles de bois doivent être inclinées d'un côté à l'autre pendant au moins 15 minutes. Le temps d'égouttage est variable selon l'humidité des bois, la conception des piles de bois, l'essence traitée et la rétention de produit de traitement sur les bois.

On considère l'opération d'égouttage terminée lorsque la pile de bois inclinée ne reverse plus de produit.

### Séchage variable selon :

Variable selon : Les conditions de température - L'essence du bois - La quantité de produit appliquée - L'hygrométrie ambiante.  
24 à 48 heures environ en atmosphère ventilée.

Laisser les bois 24h sous abri après traitement.

## INCIDENCE DU TRAITEMENT SUR LES BOIS

### Matériaux poreux :

Après un délai de séchage de 48 heures en atmosphère ventilée, les bois traités au XYLOPHENE EX 2002 ESE ne sont pas gras et peuvent être utilisés au contact de matériaux poreux (ex : plâtre) sans risque d'altération ou de tâches.

### Collage :

XYLOPHENE EX 2002 ESE n'attaque pas les joints de colle ayant fait prise, il peut donc être utilisé pour le traitement de bois assemblés et collés.

Bois initialement secs (siccité 8-20%) : Après un délai de 48 heures en atmosphère ventilée, les bois traités au XYLOPHENE EX 2002 ESE peuvent être collés entre eux et sur d'autres matériaux. Un essai préalable est conseillé.

### Coloration :

Un traceur ajouté à l'émulsion dans la proportion de 2 pour 1000 (XYLOPHENE Tracker XE - HD) permet d'obtenir une coloration pâle afin d'identifier les bois traités pendant une période courte, variable selon les conditions d'emploi et d'exposition.

### Finitions :

Bois initialement secs (siccité 18-20%) : Après un délai de 48 heures en atmosphère ventilée, les bois traités au XYLOPHENE EX 2002 ESE peuvent recevoir en finition :

- Des lasures de type HELIOTAN ou GORI.
- Des peintures.
- Des vernis.

## CONSEILS DYRUP

Aucun traitement fongicide n'est efficace sur un bois déjà contaminé.

Aucun traitement insecticide n'est efficace sur un bois déjà contaminé par des insectes de bois frais.

### Bois taillés :

En cas de coupe, recoupe, ponçage, les surfaces mises à nues doivent impérativement recevoir un traitement de rappel.

Le stockage des bois doit être fait sur plots, hors contact avec le sol, hors humidité et sous abri.

Au-delà de 2 mois de stockage non abrité sur chantier, il est fortement recommandé d'effectuer un traitement de rappel sur toutes les surfaces des bois.

### Bois ronds en intérieurs :

Avant traitement les bois ronds doivent être exempts d'écorce et de liber, ainsi que de toutes salissures.

Temps de trempage long : 15 min environ.

L'essence de bois choisie doit présenter une imprégnabilité suffisante pour atteindre le niveau de pénétration requis pour la classe d'emploi. Dans ce cas de figure le trempage peut durer entre 15 et 20 minutes.

Il est aussi fortement recommandé d'effectuer un traitement de rappel 1 an après la mise en œuvre à l'aide d'un traitement de surface abondante à l'aide d'un produit efficace pour se prémunir contre tout risque d'attaque d'insectes comme le Capricorne des maisons. Ce traitement de rappel a pour objet de protéger toutes les zones présentant des fentes qui se forment lors du séchage des bois ronds et qui peuvent se former plusieurs mois après leur mise en œuvre.

Il est préférable de réaliser ce traitement de rappel à la fin de l'été ou au début de l'automne lorsque les bois sont secs.

### Bois ronds en extérieurs :

Les bois ronds de manière générale ne sont pas à traiter par trempage.

En effet, du fait de leur massivité plus ou moins importante, la possibilité de création de fente peut induire des pièges à eau et donc générer une situation de classe d'emploi 3b plus que 3a si utilisés en extérieur, non en contact avec le sol.

Dans ce cas, un traitement d'imprégnation type autoclave Classe IV est préconisé plutôt qu'un traitement de surface.

# XYLOPHENE EX 2002 ESE

## CONSEILS DYRUP SUITE

### **Mélange :**

Ne pas réaliser de mélange sans notre assistance technique : consultez-nous au préalable.

### **Bois rabotés :**

Tout rabotage ultérieur au traitement nécessite un nouveau traitement, car il élimine le traitement antérieur.

## PRECAUTIONS D'EMPLOI ET DE SECURITE

Ininflammable.

Se conformer aux recommandations spécifiées dans la note éditée par l'Institut National de Recherche et de Sécurité intitulée : « Produits de Traitement du Bois ». (I.N.R.S. : 30, rue Olivier-Noyer 75680 PARIS CEDEX 14).

Conserver hors de portée des enfants.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Il est important de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité :

Portez vêtements et appareils de protection appropriés pour se protéger la peau, les mains, les yeux, le visage et les voies respiratoires. Se laver les mains après manipulation. Se protéger les yeux des éclaboussures.

Utilisez les biocides avec précaution.

Avant tout utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Eliminer les produits non utilisés et/ou l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Toutes les espèces de chauves-souris et de martinets étant protégées, veillez à ce qu'ils ne soient pas exposés à ce produit.

**Consulter la fiche de données de sécurité du produit sur : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) et les mentions figurant sur l'étiquette de l'emballage.**

Cette notice a pour objet l'information de notre clientèle sur les propriétés et caractéristiques de ce produit. Les renseignements qu'elle comporte sont fondés sur nos essais réalisés dans les conditions d'utilisation conformes aux normes conventionnelles en vigueur. Nos recommandations d'emploi n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique, adaptée à la nature et à l'état des fonds du chantier à réaliser, ni engager la responsabilité de la Société DYRUP. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.

**Edition OCTOBRE 2011** : Annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit.

**DYRUP S.A.S**

215 Av Georges Clémenceau 92000 Nanterre - France

Tél : 01 56 84 03 00 - Télécopie : 01 56 84 03 83 - [www.dyrup.fr](http://www.dyrup.fr)